

Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence – mars 2017

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document de procédure <input type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 7 de janvier 2017
Titre	Élaboration d'un outil de référence portant sur l'interaction entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour	Point IV.8.c.	
Mandat	C&R No 24 du Conseil sur les affaires générales et la politique de 2016	
Objectif	Faire état des progrès réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un outil de référence portant sur l'interaction entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle Proposer de nouvelles étapes en vue de la finalisation du projet.	
Mesure à prendre	Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>	
Annexe(s)	Sans objet	
Document(s) connexe(s)	Sans objet	

A. Introduction

1. Lors de sa réunion de mars 2016, le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (ci-après, le « Conseil ») a enjoint au Bureau Permanent d'apporter son aide à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) aux fins d'élaboration d'un outil de référence portant sur les interactions entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle (outil de référence)¹. Le présent document vise à présenter au Conseil les progrès réalisés à cet égard et à solliciter les instructions de ce dernier quant aux travaux futurs à entreprendre.

B. Progrès réalisés à ce jour

2. En 2016, l'OMPI est entré en contact avec la Conférence de La Haye en vue d'évoquer la nécessité croissante de disposer de ressources aisément accessibles et compréhensibles sur les questions de droit international privé ayant trait à la propriété intellectuelle. En particulier, l'OMPI a mis en exergue le besoin, pour des experts spécialisés dans l'un de ces domaines et qui possèdent des connaissances restreintes de l'autre, d'avoir accès à un outil de référence qui présenterait un aperçu complet et fiable de la manière dont ces deux domaines interagissent. Il a été jugé d'un commun accord qu'il serait particulièrement bénéfique pour les juges et autres parties prenantes d'avoir accès à un guide pratique, facile d'utilisation et rédigé en termes simples.

3. Il est donc envisagé que cet outil de référence constitue un texte introductif non normatif d'environ 22 000 mots (soit un maximum de 50 pages). Il est destiné à couvrir l'ensemble des instruments contraignants et des initiatives non contraignantes adoptés aux niveaux international et régional portant sur les interactions entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à renvoyer spécifiquement à des législations et des exemples de jurisprudence nationaux.

4. Le Bureau Permanent et le Secrétariat de l'OMPI ont activement recherché des candidats qualifiés pour préparer cet outil de référence. Considérant que les juges en seront les principaux utilisateurs, l'idée était d'identifier deux (anciens) juges venant de traditions juridiques différentes et d'horizons géographiques distincts spécialisés dans le règlement des différends portant sur des questions de propriété intellectuelle et ayant une connaissance et une expérience suffisantes du droit international privé.

5. Sur le fondement d'une liste de candidats potentiels conjointement établie par le Bureau Permanent et le Secrétariat de l'OMPI, deux candidats se sont vu offrir la possibilité de contribuer à ce projet ; ces derniers se sont montrés très enthousiastes à cette idée.

6. Les deux experts retenus pour préparer cet outil de référence sont :

- L'honorable Dr. Annabelle Bennett (Australie) – l'honorable Dr. Bennett est rectrice de l'Université Bond, arbitre au sein du Tribunal arbitral du Sport et membre du Comité consultatif de la Faculté de droit de l'Université chinoise de Hong Kong. Elle fut juge à la Cour fédérale d'Australie et avocate spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle et est actuellement juge suppléante auprès de la Cour suprême du Territoire de la capitale australienne ;
- Le juge Samuel Granata (Belgique) – le juge Granata siège à la Cour d'appel d'Anvers, il est membre externe de la Grande chambre de recours de l'Office européen des brevets et membre du Groupe consacré au cadre juridique de la juridiction unifiée du brevet. Il fut, par le passé, avocat, médiateur et assistant universitaire spécialisé dans le domaine de la propriété intellectuelle.

7. Au moment où s'établissaient les premiers contacts avec les personnes choisies pour mener ces travaux à bien, le Bureau Permanent et le Secrétariat de l'OMPI ont établi une liste indicative de questions à aborder dans l'outil de référence. Tous s'accordent sur le fait que cet outil apportera des informations fondamentales sur les instruments et la jurisprudence pertinents, notamment sur des questions ayant trait :

¹ Voir « Conclusions et Recommandations du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (du 15 au 17 mars 2016) », C&R No 24.

- à l'interaction entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle ;
- aux sources de droit (aux niveaux international, régional et national, qu'il s'agisse d'instruments contraignants ou d'initiatives non contraignantes) ;
- au tribunal compétent pour statuer sur une affaire concrète ;
- à la loi applicable ;
- à la reconnaissance et à l'exécution dans d'autres États d'un jugement portant sur des questions de propriété intellectuelle ;
- à toute autre question pertinente, à l'instar de la coopération et de la coordination entre les tribunaux.

8. Les questions à aborder dans l'outil de référence, ainsi que sa structure et son format, ont par la suite été présentées dans un diagramme, qui servira également à établir la division des tâches entre les co-auteurs. Le cas échéant, le Bureau Permanent et le Secrétariat de l'OMPI assisteront les co-auteurs et assumeront certaines tâches rédactionnelles quant aux questions qui entrent dans leur programme de travail respectif. Si les documents établis jusqu'à présent (à l'instar de la liste indicative de questions à aborder et du diagramme) ne sont pas encore finaux, le Bureau Permanent serait ravi de les partager avec les Membres intéressés et de recueillir leurs avis à cet égard.

9. Concernant le calendrier envisagé, le Secrétariat de l'OMPI espère pouvoir présenter cet outil de référence lors de la 12^e session de son Comité consultatif sur l'application des droits, qui se tiendra du 4 au 6 septembre 2017. Au vu des avancées réalisées jusqu'à présent dans le cadre de ce projet, le Bureau Permanent juge cette échéance ambitieuse, quoique réalisable grâce au dévouement et à l'expertise des co-auteurs. Dans ce contexte, il est demandé au Conseil de s'interroger sur les étapes envisageables pour finaliser l'outil de recherche (voir *infra*).

10. Pour l'heure, le Bureau Permanent, le Secrétariat de l'OMPI et les co-auteurs ont préparé un calendrier provisoire des futurs travaux à entreprendre dans le cadre de l'outil de référence :

- les co-auteurs présenteront au Bureau Permanent et au Secrétariat de l'OMPI un premier projet avant la fin du mois de février 2017 ;
- au vu des avis recueillis, les co-auteurs présenteront un second projet avant la fin du mois d'avril 2017 ;
- sous réserve des instructions émanant du Conseil, les co-auteurs, en collaboration avec le Bureau Permanent et le Secrétariat de l'OMPI, se tiendront prêts à finaliser la version anglaise de l'outil de référence avant la fin du mois d'août 2017.

C. Propositions en vue de prochaines étapes

11. Le Conseil est respectueusement invité à donner des instructions quant aux travaux futurs à entreprendre sur l'outil de recherche. Eu égard à sa récente expérience dans le cadre de projets similaires, le Bureau Permanent propose, une fois que la seconde version du projet aura été établie, de diffuser l'outil de référence aux Membres aux fins de commentaires. Tout commentaire devra être présenté, par écrit et dans les deux mois suivants la diffusion de l'outil, au Bureau Permanent. Le Bureau Permanent procédera ensuite, avec l'aide du Secrétariat de l'OMPI et des co-auteurs, à l'examen des commentaires reçus et à la finalisation de l'outil de référence en conséquence. Le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, le Bureau Permanent pourra, en collaboration avec le Secrétariat de l'OMPI, convoquer une réunion d'experts en vue de faciliter la contribution des experts des Membres à la finalisation de l'outil de recherche.

12. Au vu de ce qui précède, le Bureau Permanent encourage le Conseil à :

- approuver les propositions en vue de la finalisation de l'outil de recherche, y compris, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, la convocation d'une réunion d'experts afin d'évoquer les contributions des Membres et de finaliser l'outil de recherche en conséquence.